PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Fontenay-Saint-Père, le 07/11/2023

Début séance : 18h00

Étaient présents

L'équipe enseignante :
Monsieur Nioche (Directeur et enseignant des CE1/CE2), Madame Beaufils (PS/MS), Madame Brites (GS/CP).

Les représentants des parents d'élèves :
Madame Potier, Madame Vilas Boas, Madame Contet (remplaçante de Mme Massonnière), Madame Alves.

Les représentants de la Mairie :
Madame Gouet, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires
Madame Sang, Conseillère municipale, chargée des relations avec l'école.

Absents excusés

Madame Graziuzo, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Madame Coulibaly, enseignante le jour de décharge de Monsieur Nioche (mardi).

Madame Truttmann, enseignante de CM1-CM2

Les membres du RASED :
Madame Liebert (psychologue scolaire Education nationale), Madame Thévenot (aide pour les élèves à dominante relationnelle), Madame Martin

1. Les élections des représentants des parents d'élèves

120 inscrits et 67 votants
3 bulletins nuls
64 suffrages exprimés
Soit un taux de participation de 55.83% (contre 64,86 % l'année dernière)

Cette année encore une liste avec quatre parents représentants et quatre suppléants a été constituée.
De nombreux parents se sont mobilisés rapidement et se sont organisés pour former une liste. L'équipe enseignante remercie tous ceux qui ont apporté leur participation à la préparation des élections et au dépouillement du vote.

Les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateurs entre les familles et les professeurs.
Il est important que tous les parents votent, même s'il n'y a qu'une seule liste, car cela valide et légitime leur qualité de représentant au sein de l'école.

Ils participent au Conseil d'École. Le Conseil d'École vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école, donne son avis ou son accord sur le fonctionnement de l'école.

Les coordonnées des représentants des parents d'élèves ont été communiquées aux parents via le site de l'école et un mail a été envoyé aux familles. L'adresse qui a été créée est la suivante : parentselevesfontenaysaintpere@gmail.com

Les questions au prochain conseil d'école seront à transmettre par les représentants des parents ou par la mairie au directeur, une semaine à l'avance. (prochain conseil prévu le vendredi 1er mars)

2. Rentrée 2023 : effectifs et répartition

23 PS/MS (11-12) Madame Beaufils – 16 GS/CP (6-10) Madame Brites – 14 CE1/CE2 (9-5) Monsieur Nioche et Madame Coulibaly – 26 CM1/CM2 (7-19) Madame Truttmann

Soit 29 élèves de maternelle et 50 élèves en élémentaire.

79 élèves au total.

Les effectifs de cette année progressent légèrement par rapport à l'année dernière (+ 5 élèves)

Les effectifs sont assez bas pour 4 classes. Les prévisions pour l'année prochaine sont moins favorables que pour cette année, seuls 5 enfants feraient leur entrée en petite section et 20 élèves quitteront l'école. Ce qui entrainerait une chute des effectifs autour de 65 élèves au total.

Il est très important de pouvoir recenser rapidement tous les futurs nouveaux élèves de l'école afin d'assurer si possible la pérennité d'une structure à quatre classes.

3. Le règlement intérieur

Vote du règlement intérieur :

Les parents élus sont invités à prendre connaissance du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur intègre un nouveau paragraphe concernant la lutte contre le harcèlement et le bien être à l'école.

L'école s'engage contre le harcèlement en participant au programme phare de lutte contre le harcèlement.

Règlement voté à l'unanimité pour.

4. La coopérative scolaire

Point ajourné en raison de l'absence de Madame Truttmann, mandataire de la coopérative scolaire.

5. Élèves à besoins particuliers : suivi RASED – AESH – APC - PPRE

Présentation des membres du RASED, que les parents peuvent solliciter librement. Les coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école (panneau d'affichages) et une plaquette du RASED est à disposition des parents si besoin.

Madame Martin : enseignant(e) spécialisé(e) qui intervient suite à la demande de l'enseignant pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage (prioritairement aux élèves de cycle II).

Madame Thévenot : enseignante spécialisée qui intervient également à la demande de l'enseignant pour les élèves ayant des difficultés à s'investir dans les tâches scolaires et des problèmes relationnels.

Madame Liebert : psychologue scolaire pouvant être sollicitée par les familles ou les enseignants pour observation ou bilan. Après avoir mis en place différentes aides (APC, PPRE...), si cela ne suffit pas, un bilan est proposé aux familles. (Fait avec accord de celles-ci). Elle participe à l'inclusion des élèves en situation de handicap (mise en place des Projets Personnalisés de Scolarisation…) et donne son avis pour les orientations, les allongements ou rétrécissements de cycle.

Des priorités d'actions pour les enseignants spécialisés ont été définies : intervention majoritaire en cycle 2 et si disponibilité, en cycle 3 et mise en place d'un plan de prévention en cycle 1 (Grande section) au regard du langage.

Deux enfants sont accompagnés d'une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), Madame Seymour, est présente à temps complet à l'école.

Les APC sont des activités complémentaires au travail de classe. Elles aident des élèves qui ont une difficulté ponctuelle. Les enseignants ont commencé ce travail complémentaire. Les élèves d'une classe peuvent être suivis par l'enseignant d'une autre classe.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), c'est un ensemble d'actions mis en place pour un élève, pour adapter son travail et l'aider à atteindre le niveau de compétence et de connaissance attendu. C'est un dispositif ponctuel.

6. Évaluations Nationales CP, CE1 et CM1

Les évaluations nationales ont eu lieu fin septembre 2023. Une deuxième session pour les CP est programmée en janvier 2024.
Elles se composent d'épreuves en français (lecture, compréhension, encodage, lexique) et en mathématiques (numération, calcul, résolution de problèmes).
Modalités de passation : les consignes sont déjà formulées dans le livre de l'enseignant et les exercices sont chronométrés.
A l'issue de ces évaluations, trois groupes sont définis : à besoins, fragile et satisfaisant.
Ces évaluations sont un support et permettent de cibler certains besoins ou certaines difficultés.
Les résultats permettent de personnaliser le parcours d'un élève pour trouver les adaptations qui lui permettront de progresser. Ils permettent également d'ajuster les pratiques pédagogiques de l'école et de renforcer les enseignements dans les domaines qui montrent une faiblesse globale.
Enfin ce sont des indicateurs de pilotage de l'éducation nationale au niveau de la circonscription, du département ou de l'académie.
Les résultats des évaluations ont été communiqués aux parents et les enseignants concernés ont reçu les parents qui le souhaitaient afin de leur donner plus de précision sur les résultats de leur enfant.

7. Nouveaux dispositifs : Soutien renforcé et stages de réussite.

Cette année de nouveaux dispositifs rentrent en vigueur pour le soutien aux élèves.
Le soutien renforcé : Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des enseignements, en cohérence avec eux, et en plus des activités pédagogiques supplémentaires (APC).
Un professeur des écoles volontaire assure un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile ; il assure la communication avec l'équipe éducative et les familles.
En fin de mission, un bilan d'activité est remis à l'inspecteur de l'éducation nationale.
Ce dispositif va être mis en place prochainement pour 24 séances d'une heure. Le premier groupe à qui l'on proposera cette aide travaillera sur la maitrise de la lecture. Une proposition d'inscription sera adressée aux familles concernées.

Les stages de réussite : Ce dispositif existait précédemment mais l'organisation a été modifiée. Tous les niveaux élémentaires peuvent maintenant en bénéficier. Ils sont organisés par le directeur de l'école.
Deux stages de réussite auront lieu : le premier se déroulera pendant la première semaine des vacances de printemps, la seconde lors de la dernière semaine des vacances scolaires en août.

8. La sécurité (exercices incendie et PPMS)

Exercice incendie réalisé le 26/09/2023. Tout s'est bien passé. Avec l'aide du personnel communal les tests d'alarme ont été réalisés avec le courant coupé, tout à bien fonctionné.
Des exercices PPMS seront réalisés : scénarios « attentat » et « risques naturels majeurs ». Le premier exercice aura lieu le 14 novembre avec un scénario de type « se cacher ».

9. Informations Plan vigipirate

Suite à l'assassinat terroriste du 13 octobre dernier, le plan vigipirate est passé au niveau Urgence Attentat. Des mesures de protection supplémentaires sont les mesures suivantes sont étendues, extension aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :
BATIMENT (BAT-12-01) : restreindre voire interdire les activités aux abords des installations/bâtiments désignés ;
BATIMENT (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés
Les mesures suivantes sont renforcées :
BATIMENT (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
RASSEMBLEMENT (RSB-12-01) : renforcer la surveillance et le contrôle

Cela impose une attention de tous

10. Le projet d'école et les projets de classes

Un nouveau projet d'école est effectif depuis l'année dernière, il sera renouvelé en cours d'année et valable jusqu'en 2024.

Celui-ci se décline en trois axes :

1. Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages
2. Des collectifs apprenants et engagés
3. Apprendre, s'épanouir, se transformer

Projets/sorties premier trimestre :

■ Les élèves de CM1/CM2 participent au projet Blues Sur Seine, ils bénéficient d'ateliers de chant avec un intervenant musicien/compositeur. Une restitution de leur travail sera donnée le 21 novembre. Contrairement aux années précédentes le concert des élèves n'aura pas lieu en première partie d'un concert de la programmation officielle. Le concert prévu à Fontenay-Saint-Père n'ayant pu avoir lieu à l'église comme cela a eu lieu pendant plusieurs années. L'équipe pédagogique espère que ce partenariat et ce projet pourront encore avoir lieu dans les années à venir.

■ Les élèves de Maternelle et de Cycle 2 bénéficient de 3 séances d'ateliers musicaux. Les plus jeunes travaillent sur les émotions en relation avec la musique. Les plus grands composent une pièce musicale rythmique illustrant une œuvre picturale.

■ Toute l'école a participé au projet *La grande lessive®* et les élèves exposent comme des milliers d'autres participants à l'exposition de leur travail d'artiste autour de l'invitation : Avec ou sans eau.

■ Le projet solidaire avec l'association Handi Cap Prévention est renouvelé. Nous collectons des bouchons en plastique afin de permettre à l'association de fournir du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Ultérieurement :

■ Chorale / marché de Noël (Vendredi 8 décembre)

Ces événements sont en cours d'élaboration. Nous souhaiterions interpréter quelques chants à l'occasion de l'illumination du sapin précédent le marché de Noël.

■ Participation au Téléthon, comme l'année dernière avec la vente de réalisations des élèves au profit des associations bénéficiaires et dictée dans la salle communale : texte pour enfant et texte pour adulte.

■ Le conseil municipal des enfants doit être renouvelé prochainement. De nouvelles élections auront lieu le 15 décembre. Au préalable, les candidats devront structurer leurs idées et faire campagne. Cela permettra de travailler avec tous les élèves sur l'éducation à la démocratie.

Le dernier conseil de l'équipe en place devrait aura lieu le lundi 13 novembre.

9. Questions Mairie

La mairie n’a pas transmis de questions.

10. Questions parents

Les représentants de parents n’ont pas transmis de questions.

Fin de séance : 19h38